

# ARCHITECTURE SCOLAIRE

Après la discussion engagée à l'ouverture de la réunion de synthèse.

Il semble que beaucoup de camarades soient sensibilisés par le problème de l'architecture scolaire. Pourquoi?

— A cause des possibilités offertes actuellement par les nombreuses constructions scolaires. L'argent se dépense de toutes façons donc autant l'utiliser à bon escient.

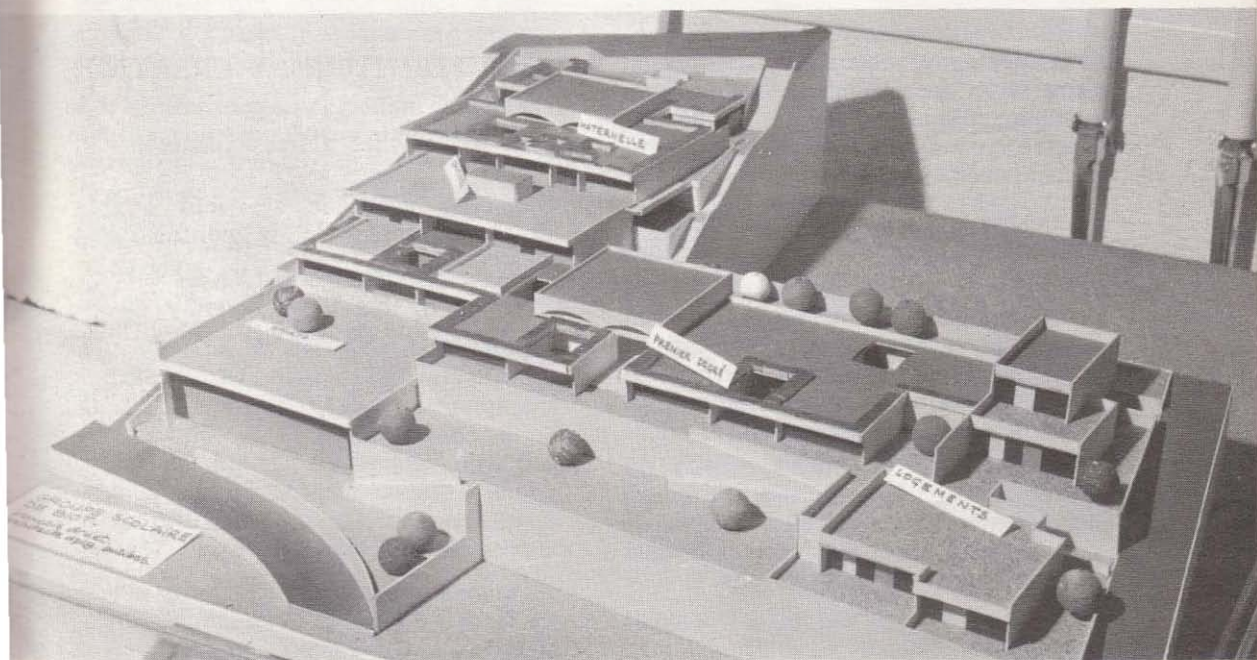
— Parce qu'il est nécessaire de mettre

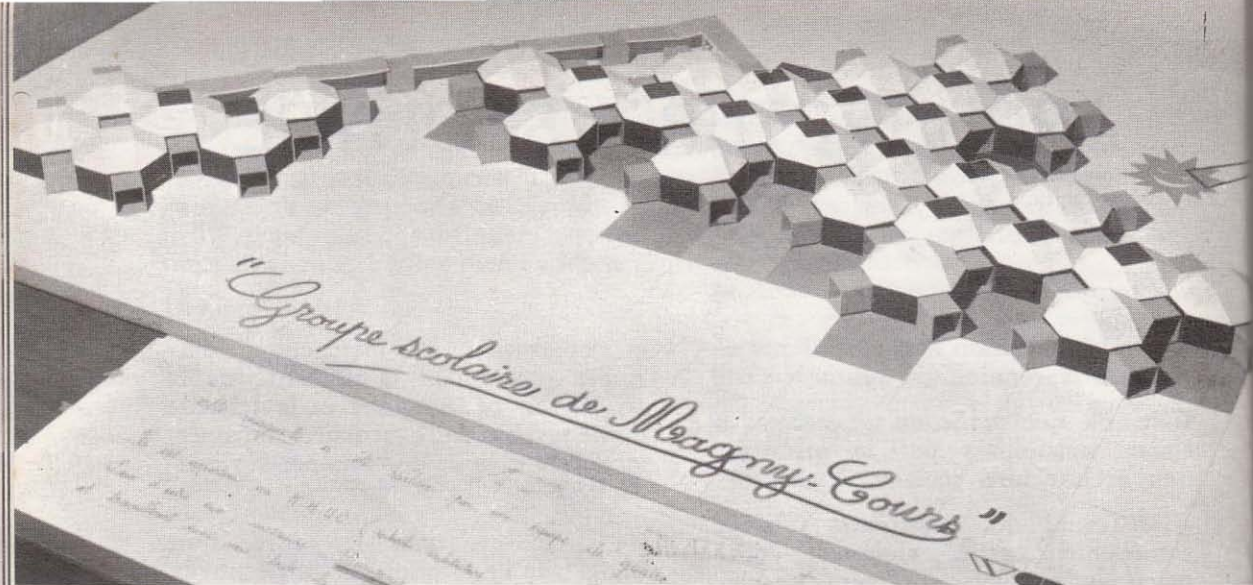
en opposition les instructions officielles proclamant la nécessité de la rénovation pédagogique et la sclérose d'une architecture scolaire dépassée, vieille de plus de 100 ans par ses conceptions rigides et fermées.

— Parce que dans le cadre d'un budget de l'éducation nationale mieux adapté à la formation permanente des hommes, il faut maintenant construire des écoles ouvertes sur le quartier ou le village.

Maquette pour l'école de Biot (06)

Photo X. Nicquevert





D'où :

\* *Ouverture d'un chantier de réflexion* lancé par les départements de l'Indre (avec parents, médecins, psychologues), de la Loire-Atlantique (avec parents, médecins, psychologues, école d'architecture).

*Objectif* : L'étude historique du rapport idéologie/forme construite devrait faire comprendre mieux la situation actuelle. Bien menée, elle devrait mettre en lumière le rôle de l'« architecture » en 1971.

*Méthode* : Pour simplifier l'étude en limitant le champ aux constructions scolaires et universitaires :

a) *Aide à tous les camarades qui ont besoin de « conseils pratiques »* pour introduire ou pour créer une commission extra-municipale des constructions scolaires.

b) Pour ce faire, *lien* au moyen du bulletin de l'architecture scolaire qui doit être le reflet de toutes les expériences des groupes départementaux qui ont entrepris des actions.

c) *Aide à tous ceux qui envisagent ces mêmes actions.*

*Responsable du bulletin :*

*Denise LEGAGNOUX*

LE VILLAGE

06 - LA ROQUETTE s/SIAGNE

\*

## RENCONTRE ARCHITECTURE ET CREATION

26 août - 3 septembre

Arragnouet (Htes-Pyrénées)

S'inscrire avant le 1<sup>er</sup> août auprès  
du responsable de la commission :

*Honoré LALANNE*

9, RUE LAVIGNOTTE

64 - PAU